

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MRC
DE LOTBINIÈRE TENUE LE 9 AVRIL 2025, À 19 H 30 HEURES À
LECLERCVILLE

Sont présents à cette séance :

Dosquet / Yvan Charest
Laurier-Station / Huguette Charest
Leclercville / Denis Richard
Lotbinière / Jean Bergeron
N.D.S.C.D'Issoudun / Annie Thériault
Saint-Agapit / Yves Gingras
Saint-Antoine-de-Tilly / Christian Laroche
Saint-Apollinaire / Jonathan Moreau
Sainte-Agathe-de-Lotbinière / Gilbert Breton
Sainte-Croix / Stéphane Dion
Saint-Édouard-de-Lotbinière / Denise Poulin
Saint-Flavien / Normand Côté
Saint-Gilles / Robert Samson
Saint-Janvier-de-Joly / Bernard Fortier
Saint-Narcisse-de-Beaurivage / Denis Dion
Saint-Patrice-de-Beaurivage / Samuel Boudreault
Saint-Sylvestre / Nancy Lehoux
Val-Alain / Daniel Turcotte

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Daniel Turcotte, préfet et maire de Val-Alain. Monsieur Stéphane Bergeron, directeur général et greffier-trésorier, assiste également à cette séance.

096-04-2025

02 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Les membres conviennent avoir reçu l'ordre du jour. Il est proposé par Monsieur Denis Richard, appuyé par Monsieur Denis Dion et résolu d'adopter l'ordre du jour.

01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

02 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

03 - RENCONTRES

- 03.01** - Rencontre avec Madame Edith Lambert, directrice générale, l'Oasis Lotbinière - Présentation de l'organisme et bilan du projet nichoirs pour l'année 2024-2025
- 03.02** - Rencontre avec Mesdames Gertey Tremblay, organisatrice communautaire, et Léonie Beaudoin, intervenante sociale au CISSS - Présentation projet "Accueillir des jeunes aux besoins particuliers"

04 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

- 04.01** - Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée du conseil du 12 mars 2025
- 04.02** - Lecture et adoption du procès-verbal du comité de cogestion sur l'enfouissement du 4 avril 2025
- 04.03** - Lecture et adoption des procès-verbaux du comité de cogestion sur la mobilité des 12 et 28 mars 2025

05 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC

06 - AFFAIRES COURANTES

06.01 - Administration générale

- 06.01.01** - Élection à Saint-Antoine-de-Tilly - Nouveaux membres du conseil municipal
- 06.01.02** - Conseiller en aménagement du territoire - Dotation
- 06.01.03** - Vente pour défaut de paiement de taxes - Frais de dossier
- 06.01.04** - SHQ - Non-reconduction du financement du programme Réno Région pour les citoyen(ne)s vulnérables de notre région

06.02 - Législation

- 06.02.01** - Adoption - Règlement d'emprunt 362-2025 (véhicules transport collectif)
- 06.02.02** - Avis de motion - Règlement d'emprunt pour la construction des cellules d'enfouissement technique 17 à 20 et recouvrement phase 7

06.03 - Développement

- 06.03.01** - FRR volet 1 - Suivi
- 06.03.02** - FRR volet 2 - Suivi
 - 06.03.02.01** - Plan de développement local - Saint-Narcisse-de-Beaurivage
- 06.03.03** - FRR volet 3 - Suivi
- 06.03.04** - FRR volet commerce de proximité - Annonce des projets retenus au premier appel de projets

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

- 06.03.05** - Budget environnement - Adoption
- 06.04** - Promotion et développement économique
 - 06.04.01** - AEQ - Dépôt du Plan budgétaire 2025-2026 du gouvernement du Québec
- 06.05** - Hygiène du milieu
 - 06.05.01** - Service de vidange des installations septiques - Calendrier
 - 06.05.02** - LET de la MRC de Lotbinière - Appel d'offres pour la construction des cellules 17 à 20 et recouvrement phase 7
 - 06.05.03** - Service de collecte des matières résiduelles - Autorisation de signature d'une entente pour la location d'un camion appartenant à la Régie Lotbinière-Centre
- 06.06** - Sécurité publique
- 06.07** - Transport / Réseau routier
 - 06.07.01** - Achat de trois Novabus LFS 2007-2008 de la Société de transport de Lévis
 - 06.07.02** - Appui Groupe La Québécoise - Amélioration de la desserte par autocar entre Sherbrooke et Québec
- 06.08** - Tourisme et culture
 - 06.08.01** - Fonds patrimoine et culture 2025 - Approbation des projets
 - 06.08.02** - Subvention salariale temporaire d'un poste d'agent(e) de développement en patrimoine immobilier (ADPI) - Suivi
- 07** - AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DÉVELOPPEMENT LOCAL
 - 07.01** - Conformité de règlements d'urbanisme
 - 07.02** - Plan de travail de la MRC Lotbinière pour la révision du schéma d'aménagement et de développement - Adoption
 - 07.03** - Gestion des castors - Permis SEG
- 08** - INFORMATIONS DIVERSES (CORRESPONDANCES)
 - 08.01** - Informations organisations
 - 08.01.01** - Milieu de vie en action - Début des inscriptions
 - 08.01.02** - Fondation Domaine Joly-De Lotbinière - Orientation préliminaire CPTAQ
 - 08.02** - Comités
 - 08.02.01** - Comité de sécurité publique - Rencontre du 17 mars 2025
 - 08.02.02** - Comité consultatif régional - Ministère de la Famille

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

09 - COMPTABILITÉ ET COMPTES À PAYER

09.01 - Comptes payés et à payer du mois

10 - AFFAIRES NOUVELLES

11 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC

12 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

03 - RENCONTRES

03.01 - Rencontre avec Madame Edith Lambert, directrice générale, l'Oasis Lotbinière - Présentation de l'organisme et bilan du projet nichoirs pour l'année 2024-2025

Madame Édith Lambert, accompagnée de Monsieur Michael Germain, vice-président, est venue dans un premier temps faire le bilan 2024-2025 du projet *Les nichoirs de l'Oasis de Lotbinière*. En tout, plus de 1 269 nichoirs ont été installés dans la MRC depuis l'été 2018. C'est 104 nichoirs qui ont été distribués en 2024-2025 dans Lotbinière. De ceux-ci, 65 étaient des nichoirs à hirondelles/merle bleus et 39 étaient des nichoirs pour mésanges/sitelles. Cette dernière année, 121 nichoirs ont été vendus dans d'autres régions du Québec. Ils ont ensuite profité de la tribune pour rappeler les services de l'Oasis. L'organisme vient en soutien dans le cheminement personnel en offrant des groupes d'entraide relatifs au milieu de vie, à la connaissance de soi, au maintien en emploi et au programme d'intégration sociale.

03.02 - Rencontre avec Mesdames Gerttey Tremblay, organisatrice communautaire, et Léonie Beaudoin, intervenante sociale au CISSS - Présentation projet "Accueillir des jeunes aux besoins particuliers"

Mesdames Gerttey Tremblay et Léonie Beaudoin présentent le projet *Accueillir des jeunes aux besoins particuliers au sein de camp jour - Projet Val-Alain 2024*. Le projet consistait à offrir le soutien en 2024 à la municipalité de Val-Alain pour faciliter l'intégration des jeunes aux besoins particuliers en camp de jour. Le rôle de chacun des partenaires (CISSS-CA, Municipalité, Au voilier de Lili et l'ARLPH) a été présenté. Elles ont conclu par la présentation d'un échéancier en rappelant que les municipalités peuvent toujours se manifester pour obtenir l'assistance requise pour cette clientèle aux besoins particuliers.

04 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

097-04-2025

04.01 - Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée du conseil du 12 mars 2025

Il est proposé par Monsieur Bernard Fortier, appuyé par Madame Denise Poulin et résolu d'adopter le procès-verbal du conseil de la MRC de Lotbinière du 12 mars 2025.

098-04-2025

04.02 - Lecture et adoption du procès-verbal du comité de cogestion sur l'enfouissement du 4 avril 2025

Il est proposé par Monsieur Stéphane Dion, appuyé par Monsieur Samuel Boudreault et résolu d'adopter le procès-verbal du comité de cogestion sur l'enfouissement sanitaire de Lotbinière du 4 avril 2025.

099-04-2025

04.03 - Lecture et adoption des procès-verbaux du comité de cogestion sur la mobilité des 12 et 28 mars 2025

Il est proposé par Madame Huguette Charest, appuyé par Monsieur Yves Gingras et résolu d'adopter les procès-verbaux du comité de cogestion sur la mobilité des 12 et 28 mars 2025.

05 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC

06 - AFFAIRES COURANTES

06.01 - Administration générale

06.01.01 - Élection à Saint-Antoine-de-Tilly - Nouveaux membres du conseil municipal

100-04-2025

06.01.02 - Conseiller en aménagement du territoire - Dotation

Attendu la résolution 033-02-2025 autorisant le calendrier d'affichage du poste de conseiller en aménagement du territoire et urbanisme;

Attendu le processus de sélection, le rapport déposé et la recommandation unanime du comité de sélection;

Il est proposé par Monsieur Denis Richard, appuyé par Monsieur Jean Bergeron et résolu de faire l'embauche de Monsieur Gabriel Côté à titre de conseiller en aménagement du territoire et de l'urbanisme (classe professionnel), selon les conditions prévues au contrat de travail.

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

101-04-2025

06.01.03 - Vente pour défaut de paiement de taxes - Frais de dossier

Attendu que la MRC de Lotbinière doit procéder à la vente d'immeubles pour défaut de paiement de taxes à la demande de municipalités régies par le Code municipal ou à la demande de la Commission scolaire, tel que stipulé aux articles 1022 et suivants du Code municipal;

Attendu que l'article 1030 du Code municipal permet à une MRC de fixer, par résolution, des frais d'honoraires pour cette procédure;

Attendu que l'analyse des tâches reliées à cette procédure implique du temps de traitement par le personnel de la MRC;

Attendu que la résolution 270-11-2023 prévoyait déjà de fixer les frais des dossiers qui lui sont soumis à 500 \$ mais qu'il est d'intérêt de citer l'article 1030 du C.M qui permet cette disposition;

Il est proposé par Monsieur Yvan Charest, appuyé par Monsieur Normand Côté et résolu :

- que la MRC de Lotbinière confirme les frais de cinq cents dollars (500 \$) pour chaque dossier qui lui est soumis pour la procédure de vente d'immeubles pour défaut de paiement de taxes, et ce, dans le cadre de la prochaine procédure de vente pour taxes;
- qu'une copie de la résolution soit transmise aux municipalités locales de la MRC de Lotbinière ainsi qu'aux Centres de services scolaire des Navigateurs, de la Beauce-Etchemin et des Bois-Francis.

102-04-2025

06.01.04 - SHQ - Non-reconduction du financement du programme Réno Région pour les citoyen(ne)s vulnérables de notre région

Attendu que la Société d'habitation du Québec (SHQ) a confirmé deux jours après la lecture du budget 2025-2026 du gouvernement du Québec l'abandon du programme RénoRégion, un programme essentiel pour aider les propriétaires-occupants les moins bien nantis de nos communautés, souvent des personnes âgées ou des familles monoparentales vivant en milieu rural, à corriger des déficiences majeures à leur modeste résidence;

Attendu que ce programme a permis de garder plusieurs milliers de personnes dans leur résidence, dans des milieux où fait aussi rage la crise du logement, où il n'y a aucun logement abordable ou encore moins d'habitations à loyer modique;

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

Attendu qu'il y a plus de mille familles sur les listes d'attente des MRC du Québec;

Attendu que la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a demandé le 27 mars dernier au premier ministre du Québec, M. François Legault, de se préoccuper de nos citoyen(ne)s et familles les plus vulnérables en remédiant de façon urgente à la situation;

Attendu que cette demande est restée sans réponse et que les projets d'appartements modulaires de 24 et 36 unités dans quelques villes du Québec promus depuis par la ministre responsable de l'Habitation, Mme France-Élaine Duranceau, ne peuvent répondre aux besoins des régions;

Attendu que, bien que le programme RénoRégion ait coûté moins de 18 M\$ par année à l'État québécois et qu'il ne représente que 0,0001 % des dépenses globales, la ministre justifie ce choix pour des raisons de saine gestion des finances publiques;

Attendu que la subvention moyenne du programme est de 19 309 \$, une fraction des coûts réels de construction des nouveaux logements promus par la ministre;

Attendu que la FQM a déposé l'an dernier à la demande de la SHQ une série de propositions afin d'augmenter l'efficacité du programme et de le rendre plus accessible pour mieux répondre aux besoins à travers le Québec;

Attendu que la SHQ devait lancer une version bonifiée du programme RénoRégion à la suite de ses consultations en 2025;

Attendu que l'abolition de ce programme porte atteinte aux personnes les plus vulnérables de nos communautés;

Il est proposé par Madame Annie Thériault, appuyé par Monsieur Stéphane Dion et résolu :

- de demander au premier ministre du Québec, M. François Legault, et à sa ministre responsable de l'Habitation, Mme France-Élaine Duranceau :
 - de relancer immédiatement le programme RénoRégion pour l'année financière 2025-2026 et de s'engager à assurer son financement à long terme;
 - de rendre à terme le processus de bonification du programme pour assurer une plus grande accessibilité dans toutes les régions du Québec.
- que cette résolution soit transmise rapidement aux personnes suivantes :
 - M. François Legault, premier ministre du Québec;

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

- Mme France-Élaine Duranceau, ministre responsable de l'Habitation;
- M. Sébastien Schneeberger, député de Drummond-Bois-Francs, président de la Commission de l'aménagement du territoire;
- Mme Virginie Dufour, députée des Mille-Îles, porte-parole de l'opposition officielle en matière de logement;
- Mme Christine Labrie, députée de Sherbrooke, porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de logement;
- Mme Catherine Gentilcore, députée de Terrebonne, porte-parole du troisième groupe d'opposition en matière de logement;
- M. Jean Martel, président-directeur général de la Société d'habitation du Québec.

06.02 - Législation

103-04-2025

06.02.01 - Adoption - Règlement d'emprunt 362-2025 (véhicules transport collectif)

Attendu que le Service de transport adapté et collectif de Lotbinière (STACL) a obtenu en novembre 2024 un permis lui permettant d'exploiter les véhicules appartenant à la MRC de Lotbinière afin d'offrir un service de transport collectif sur le territoire;

Attendu la réalisation d'une étude d'opportunité en décembre 2022 pour la bonification du service de transport collectif dans la MRC de Lotbinière proposant notamment différents scénarios pour le développement du service dans les prochaines années, dont la mise en place d'un circuit local;

Attendu les besoins exprimés par le milieu et différents partenaires, dont le Centre d'étude collégiale de Lotbinière, pour la mise en place d'un circuit de transport local;

Attendu que l'acquisition d'un ou deux véhicules de transport collectif est nécessaire pour développer le service en transport à l'intérieur du territoire de la MRC;

Attendu qu'avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du conseil du 12 mars 2025;

Il est proposé par Monsieur Denis Richard, appuyé par Madame Huguette Charest et résolu d'adopter le règlement no. 362-2025 « RÈGLEMENT D'EMPRUNT POUR L'ACQUISITION D'UN OU DEUX VÉHICULES DE TRANSPORT COLLECTIF ».

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

06.02.02 - Avis de motion - Règlement d'emprunt pour la construction des cellules d'enfouissement technique 17 à 20 et recouvrement phase 7

Avis de motion est donné par Monsieur Bernard Fortier que le conseil de la MRC de Lotbinière adoptera à une session ultérieure un règlement d'emprunt pour la construction des cellules d'enfouissement technique 17 à 20 ainsi que le recouvrement phase 7 au LET à Saint-Flavien.

Un projet de ce règlement est déposé et présenté séance tenante.

06.03 - Développement

06.03.01 - FRR volet 1 - Suivi

06.03.02 - FRR volet 2 - Suivi

104-04-2025

06.03.02.01 - Plan de développement local - Saint-Narcisse-de-Beaurivage

Attendu que la municipalité de Saint-Narcisse-de-Beaurivage souhaite élaborer un plan de développement local et qu'elle sollicite la MRC de Lotbinière afin de contribuer financièrement à la réalisation de son plan de développement local;

Attendu qu'un portrait de la situation avait été réalisé en 2020 et qu'une aide de 5 000 \$ avait été établie à partir de la moyenne d'heures qui avait été accordée aux municipalités qui ont été accompagnées par le CLD à l'époque;

Il est proposé par Monsieur Yvan Charest, appuyé par Madame Denise Poulin et résolu de recommander au conseil de la MRC l'octroi d'une aide financière de 5 000 \$ à partir du FRR, volet 2, à la municipalité de Saint-Narcisse-de-Beaurivage pour son plan de développement local et d'autoriser M. Daniel Turcotte, préfet, à signer le protocole d'entente.

06.03.03 - FRR volet 3 - Suivi

06.03.04 - FRR volet commerce de proximité - Annonce des projets retenus au premier appel de projets

105-04-2025

06.03.05 - Budget environnement - Adoption

Attendu le rapport financier 2024 du Comité environnement présentant des revenus de 89 460 \$ provenant des quotes-parts, du FRR, d'une subvention d'Hydro-Québec, de la contribution des municipalités aux barils d'eau de pluie et à une appropriation du surplus environnement de 21 000 \$;

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

Attendu des dépenses réelles pour 2024 de 84 572 \$ (bornes de recharge, barils d'eau de pluie, nichoirs, cartographie des milieux humides, suivi de la qualité de l'eau du Bras d'Henri, etc.);

Attendu les revenus projetés pour 2025 de 38 500 \$ (quotes-parts, FRR, barils d'eau de pluie, partenaires financiers cartographie des milieux humides) et des dépenses de 25 528 \$ (barils d'eau de pluie, cartographie des milieux humides, nichoirs, etc.);

Attendu la recommandation du comité consultatif en environnement d'accepter le rapport financier 2024 et la prévision budgétaire 2025;

Il est proposé par Monsieur Jean Bergeron, appuyé par Monsieur Denis Dion et résolu d'accepter le rapport financier 2024 et la prévision budgétaire pour 2025.

06.04 - Promotion et développement économique

06.04.01 - AEQ - Dépôt du Plan budgétaire 2025-2026 du gouvernement du Québec

06.05 - Hygiène du milieu

06.05.01 - Service de vidange des installations septiques - Calendrier

06.05.02 - LET de la MRC de Lotbinière - Appel d'offres pour la construction des cellules 17 à 20 et recouvrement phase 7

Attendu que la MRC de Lotbinière doit construire trois nouvelles cellules d'enfouissement technique et réaliser le recouvrement final phase 7 en 2025;

Attendu que la firme WSP inc. a été mandatée pour réaliser les plans et devis d'appel d'offres;

Attendu que l'échéancier de travail suivant est proposé :

Étapes	Dates
Avis de motion - règlement d'emprunt	9 avril 2025
Publication de l'appel d'offres	Vers le 10 avril 2025 (lorsque les documents seront prêts)
Adoption du règlement d'emprunt	14 mai 2025
Ouverture des soumissions	Printemps - été 2025
Adjudication du contrat	Été 2025
Début de travaux	Été - automne 2025

Attendu la recommandation du comité de cogestion sur l'enfouissement;

106-04-2025

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

107-04-2025

Il est proposé par Monsieur Robert Samson, appuyé par Monsieur Samuel Boudreault et résolu d'accepter l'échéancier de l'appel d'offres tel que proposé et de débiter le processus d'appel d'offres pour la construction des cellules d'enfouissement technique 17 à 20 et le recouvrement final phase 7.

06.05.03 - Service de collecte des matières résiduelles - Autorisation de signature d'une entente pour la location d'un camion appartenant à la Régie Lotbinière-Centre

Attendu que la RÉGIE INTERMUNICIPALE DE COLLECTE DE LOTBINIÈRE CENTRE (Régie) est propriétaire d'un véhicule Freightliner 2024, immatriculé LE10093 et portant le numéro d'identification (NIV) 3ALHG3FM3RDVE2529 servant à la collecte des matières organiques et résiduelles de municipalités membres de la Régie;

Attendu que, depuis le 1^{er} janvier 2025, le service de collecte de ces matières pour ces mêmes municipalités est réalisé directement par la MRC de Lotbinière;

Attendu le souhait de la MRC de Lotbinière d'acquérir le véhicule de la Régie;

Attendu que la Régie ne peut pas se départir immédiatement de son véhicule afin de ne pas perdre l'aide financière obtenue dans le cadre du Fonds Régions et Ruralité (FRR) Volet 4 - Coopération et gouvernance municipale;

Attendu que les parties souhaitent s'entendre pour permettre à la MRC d'utiliser le véhicule, et ce, jusqu'à ce que les parties puissent convenir de la vente de celui-ci;

Attendu qu'il y a lieu de conclure une entente pour encadrer l'utilisation du camion de la Régie par la MRC;

Il est proposé par Monsieur Yvan Charest, appuyé par Madame Denise Poulin et résolu d'autoriser Messieurs Daniel Turcotte, préfet, et Stéphane Bergeron, directeur général, à signer une entente pour encadrer la location du camion de la RÉGIE INTERMUNICIPALE DE COLLECTE DE LOTBINIÈRE CENTRE.

06.06 - Sécurité publique

06.07 - Transport / Réseau routier

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

108-04-2025

06.07.01 - Achat de trois Novabus LFS 2007-2008 de la Société de transport de Lévis

Attendu que la Société de transport de Lévis offre 6 à 7 véhicules Novabus LFS 2007-2008 à diesel à la MRC de Lotbinière à un prix de 2 500 \$ auquel s'ajoutent les frais de délettrage;

Attendu que ces véhicules ont encore une durée de vie viable intéressante avec un entretien convenable selon la Société de transport de Lévis entre autres;

Attendu la disponibilité immédiate des véhicules et la possibilité d'acquérir ces derniers à un prix réduit;

Attendu l'opportunité offerte par l'acquisition de ces véhicules pour développer le transport collectif au sein de la MRC de Lotbinière à un coût réduit;

Attendu la recommandation favorable du comité cogestion sur la mobilité de procéder à l'achat de trois véhicules étant donné les raisons mentionnées ci-haut;

Attendu la possibilité de faire une inspection préachat par Prevost Car pour obtenir un avis sur l'état général des véhicules;

Il est proposé par Monsieur Jonathan Moreau, appuyé par Monsieur Bernard Fortier et résolu de procéder à l'achat de trois (3) Novabus LFS 2007-2008 de la Société de transport de Lévis au coût unitaire de 2 500 \$ et de faire réaliser une inspection préachat des véhicules.

109-04-2025

06.07.02 - Appui Groupe La Québécoise - Amélioration de la desserte par autocar entre Sherbrooke et Québec

Attendu que la compagnie Autobus La Québécoise a sollicité l'appui de la MRC de Lotbinière pour l'amélioration du service de transport interurbain par autocar au Québec;

Attendu que le conseil de la MRC souhaite appuyer la modification de la desserte par autocar entre Sherbrooke et Québec proposée par Autobus La Québécoise afin de mieux répondre aux besoins croissants en mobilité de ses citoyens et pour favoriser l'accessibilité aux grands centres urbains, aux établissements d'enseignement, aux services de santé et aux pôles économiques régionaux;

Attendu que la MRC de Lotbinière reconnaît l'importance de cette démarche concertée;

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

110-04-2025

Il est proposé par Monsieur Yvan Charest, appuyé par Madame Huguette Charest et résolu d'appuyer Autobus La Québécoise dans sa démarche d'amélioration du service de transport interurbain par autocar et de confirmer la volonté de la MRC de Lotbinière de participer activement aux échanges pour définir des solutions adaptées aux réalités de son territoire et aux besoins de sa population.

06.08 - Tourisme et culture

06.08.01 - Fonds patrimoine et culture 2025 - Approbation des projets

Attendu que l'entente de développement culturel (EDC) 2025 de la MRC de Lotbinière prévoit la mise en place d'un fonds de soutien aux projets culturels qui dispose d'un montant de 20 000 \$;

Attendu que 15 demandes ont été déposées au Fonds patrimoine et culture (FPC) 2025, pour une somme totale de 71 466,60 \$;

Attendu que le comité d'analyse, composé de deux agents de développement de la MRC de Lotbinière et d'une représentante de la direction régionale du ministère de la Culture et des Communications, s'est rencontré le 24 mars 2025 et recommande de retenir 8 projets, pour un total de 20 466,60 \$ en aide financière;

Attendu qu'un montant suffisant est disponible dans l'enveloppe « projets culturels » pour combler la balance de l'enveloppe prévue à l'EDC et les besoins réels;

Il est proposé par Monsieur Christian Laroche, appuyé par Monsieur Normand Côté et résolu d'autoriser les versements présentés ci-dessous aux candidats retenus selon les modalités prescrites au guide d'appel de projets du Fonds patrimoine et culture 2025.

Promoteurs	Projet	Montant accordé
N.D.S.C. d'Issoudun (bibliothèque)	Spectacle La langue de mon cœur le 4 juin 2025	500,00 \$
Saint-Patrice-de-Beaurivage	Animation culturelle de la place du Marché Public	1 362,66 \$
Saint-Agapit	Matinées culturelles	2 350,50 \$
Comité de la chapelle Lotbinière	L'espace poétique : Art poétique et visuel, histoire, nature et paysage, des patrimoines à célébrer	3 500,00 \$
Domaine du Radar	Un parcours éducatif sur une base militaire historique	3 253,44 \$

**PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ
RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE**

Saint-Gilles	À la découverte de l'univers du monde culturel	3 500,00 \$
Domaine Joly-De Lotbinière	Exposition muséale : Les Dames du Domaine. La version féminine de l'histoire	3 500,00 \$
Théâtre Témoin	« Comme sur la Photo : des galettes au gruau » un spectacle-atelier en tournée chez les aînés de Lotbinière	2 500,00 \$
Total		20 466,60 \$

06.08.02 - Subvention salariale temporaire d'un poste d'agent(e) de développement en patrimoine immobilier (ADPI) - Suivi

07 - AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DÉVELOPPEMENT LOCAL

111-04-2025

07.01 - Conformité de règlements d'urbanisme

Il est proposé par Monsieur Jean Bergeron, appuyé par Monsieur Denis Richard et résolu de certifier conformes au schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Lotbinière les règlements d'urbanisme suivants et d'autoriser le directeur général à délivrer, par voie de la présente, les certificats de conformité correspondants.

Municipalité	Adoption	Type	No du règlement	No du certificat
Saint-Narcisse-de-Beaurivage	3 mars 2025	Règlement de zonage	220-2025	2025-14
Saint-Flavien	10 mars 2025	Règlement de zonage	10-2024	2025-15
Sainte-Croix	4 mars 2025	Plan d'urbanisme	734-2025	2025-16
Sainte-Croix	4 mars 2025	Plan d'implantation et d'intégration architectural	735-2025	2025-17
Sainte-Croix	4 mars 2025	Plan d'urbanisme	719-2024	2025-18

112-04-2025

07.02 - Plan de travail de la MRC Lotbinière pour la révision du schéma d'aménagement et de développement - Adoption

Attendu que la MRC a déclaré son intention de réviser son schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) par la résolution 215-07-2024;

Attendu que la MRC a adopté la description de projet de la révision de son SADR par la résolution 088-03-2025;

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

Attendu que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation demande l'adoption d'un plan de travail décrivant les grandes étapes de la révision du SADR;

Attendu que le comité d'aménagement et de développement de la MRC, lors de sa rencontre du 2 avril dernier, recommande au conseil de la MRC l'adoption du plan de travail présenté en annexe;

Il est proposé par Monsieur Gilbert Breton, appuyé par Monsieur Normand Côté et résolu :

- que la MRC de Lotbinière adopte le plan de travail présenté en annexe tel qu'exigé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;
- que soit transmise la présente résolution au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

113-04-2025

07.03 - Gestion des castors - Permis SEG

Attendu l'article 105 de la *Loi sur les compétences municipales* stipulant que toute municipalité régionale de comté doit réaliser les travaux requis pour rétablir l'écoulement normal des eaux d'un cours d'eau lorsqu'elle est informée de la présence d'une obstruction qui menace la sécurité des personnes ou des biens;

Attendu que la MRC veut encourager une gestion responsable du castor sur son territoire;

Attendu la résolution 261-12-2024 de la municipalité de Saint-Janvier-de-Joly stipulant que des municipalités de la MRC de Lotbinière ont signifié leur intérêt et leur besoin pour un service de trappage de castors;

Attendu la résolution 261-12-2024 de municipalité de Saint-Janvier-de-Joly établissant les barèmes de facturation pour ce service;

Attendu que la MRC veut faciliter une mise en commun des ressources et de l'expertise mises en place à la municipalité de Saint-Janvier-de-Joly concernant la gestion du castor;

Attendu qu'un permis SEG est nécessaire pour intervenir dans la gestion du castor en dehors de la période de trappage;

Attendu que seule la MRC de Lotbinière peut demander un permis SEG pour l'ensemble des territoires des municipalités de la MRC;

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

Attendu que l'obtention de ce permis est gratuite pour les MRC lorsqu'il est obtenu afin de rétablir l'écoulement normal des eaux d'un cours d'eau;

Attendu que le service de gestion du castor rendu par la municipalité de Saint-Janvier-de-Joly sera facturé par la municipalité de Saint-Janvier-de-Joly à la municipalité qui aura demandé le service;

Attendu que les municipalités locales n'ont aucune obligation d'utiliser les services offerts par la municipalité de Saint-Janvier-de-Joly;

Attendu qu'une copie de la présente résolution sera envoyée aux 18 municipalités locales de la MRC;

Il est proposé par Monsieur Jean Bergeron, appuyé par Monsieur Denis Richard et résolu d'encourager une gestion responsable du castor en autorisant la demande d'un permis SEG par la MRC pour l'ensemble du territoire en identifiant des trappeurs.

08 - INFORMATIONS DIVERSES (CORRESPONDANCES)

08.01 - Informations organisations

08.01.01 - Milieu de vie en action - Début des inscriptions

08.01.02 - Fondation Domaine Joly-De Lotbinière - Orientation préliminaire CPTAQ

08.02 - Comités

08.02.01 - Comité de sécurité publique - Rencontre du 17 mars 2025

08.02.02 - Comité consultatif régional - Ministère de la Famille

09 - COMPTABILITÉ ET COMPTES À PAYER

09.01 - Comptes payés et à payer du mois

Il est proposé par Monsieur Bernard Fortier, appuyé par Monsieur Samuel Boudreault et résolu de ratifier le paiement des comptes payés, d'autoriser le paiement des comptes à payer présentés dans la liste du cahier d'assemblée et d'autoriser le secrétaire-trésorier à en faire le paiement.

Description	Montants
Liste des déboursés	
Chèques émis	103 521,93 \$
Dépôts directs à faire	880 529,96 \$
Prélèvements (Paiements par Accès D)	199 239,01 \$
Total des paiements :	1 183 290,90 \$

114-04-2025

**PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ
RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE**

Ces montants peuvent aussi comprendre certaines dépenses incluses dans la liste qui suit:	
Liste des engagements :	603 136,78 \$

10 - AFFAIRES NOUVELLES

11 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC

12 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Monsieur Denis Dion, appuyé par Monsieur Yves Gingras et résolu la levée la séance à 21 h 02.

Le préfet

Le directeur général

Je, Daniel Turcotte, préfet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

115-04-2025